

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 23 février 2010

CG 10/2^{ème}/III-12

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Notre service des Archives départementales accueille dans les locaux du cours Foucault un public de chercheurs universitaires, d'amateurs d'histoire locale, de curieux de leurs racines. Le bâtiment a désormais besoin d'une extension pour continuer à engranger les matériaux de notre histoire, d'autant que des dispositions administratives et législatives récentes vont intensifier considérablement les entrées d'archives dès cette année. Les Archives ont donc l'impérieuse obligation d'adapter tant leurs locaux, que le service rendu à nos concitoyens.

Depuis huit ans, le Conseil Général s'est attaché à concilier les impératifs de la préservation de documents avec un accès facilité pour le public le plus large. C'est ce qui a inspiré un programme de numérisation des plans du cadastre napoléonien, des recensements de population, de l'état civil et des registres matricules militaires. Peu à peu, ces bases de données d'images seront accessibles sur Internet. Dès cette année, c'est l'état civil qui ouvrira le bal.

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION

Durant l'année 2009, 3 254 journées de travail ont permis aux chercheurs de consulter 13 700 registres ou dossiers papier. Entre 2003 et 2005, le chiffre des consultations avait atteint 21 000 dossiers. Il a décru depuis qu'une collection complète de l'état civil a été numérisée, comprenant des registres de la fin du XVI^e siècle à 1933.

CONSULTATION DES ARCHIVES

Les documents sur papier ou parchemin -archives, cartes et plans, livres, presse- sont apportés à la place du lecteur, et leur nombre limité à 20 par journée. En revanche, grâce à la numérisation, le public a désormais accès, par l'intermédiaire de six ordinateurs mis à sa disposition, à près de **2 millions de pages** dont plus d'un million et demi pour l'état civil.

CONTENU DES COLLECTIONS

Les archives n'ont été conservées que pour assurer leur consultation. Il est souhaitable que les chercheurs français et étrangers puissent connaître plus aisément leur contenu. Pour accéder à l'inventaire des ressources -presse, bibliothèque, archives-, il est nécessaire de convertir les inventaires imprimés ou les fichiers en documents électroniques. Un besoin se fait sentir pour informatiser la bibliothèque et l'inventaire des collections notariales, très anciennes -depuis le XIV^e siècle – et très riches- 1,8 kilomètre linéaire de rayonnages.

PROJETS POUR 2010 ET LES ANNEES 2011-2013

Les attentes du public en matière de numérisation vont vers les documents les plus consultés -les registres paroissiaux encore conservés dans les communes. En raison des impératifs de collecte et de préparation de ces registres, cette numérisation ne pourra commencer qu'en 2011. L'année 2010 sera consacrée à l'informatisation de la bibliothèque et de l'inventaire général des notaires du département. Ces deux opérations seront confiées à un prestataire.

Durant l'année 2011 interviendra la numérisation des registres paroissiaux demeurés dans les communes. Elle permettra d'enrichir la documentation déjà disponible et d'assurer la sauvegarde de ces originaux souvent uniques. Les années 2012 et 2013 seront consacrées aux matrices du cadastre napoléonien, dans lesquelles les recherches se multiplient désormais. Cette opération permettra aux chercheurs -dont un nombre croissant de notaires- de mener à bien les origines de propriété. Le personnel des Archives assurera la préparation et les vérifications du travail de numérisation, réalisée techniquement par des prestataires.

Ce nouveau programme de numérisation vise à étendre l'éventail des documents accessibles directement au plus vaste public et, en modernisant les outils de recherches -catalogues et inventaires-, à les mettre ainsi que la banque d'images enrichie sur Internet.

SERVICE EDUCATIF ET ANIMATIONS CULTURELLES

Le service accueille des groupes scolaires pour des séances :

- de moulages de sceaux permettant d'aborder le Moyen-Age ;
- de calligraphie ;
- de visites du service avec séquences de travail sur documents.

Les Archives organisent aussi des visites d'expositions (en 2008 sur le bicentenaire, en 2009 sur la Retirada). L'année dernière, **1 300 scolaires** ont fréquenté le service éducatif en 44 séances – 814 enfants du primaire, 487 du secondaire. Ils étaient 518 en 2003, 800 en 2005. Une version itinérante des expositions destinée aux établissements scolaires mais aussi aux médiathèques a été conçue depuis deux ans. Elle est accompagnée de dossiers -questionnaires pour faciliter la visite, déclinés en deux versions -primaire et secondaire- préparés par la professeure chargée du Service éducatif et l'attachée de conservation du service. En 2009, la Médiathèque a agrémenté l'exposition sur la Retirada d'une mallette pédagogique.

Une étroite collaboration entre la Médiathèque départementale, l'ADDA 82, l'association des Amis de la Médiathèque et les Archives a permis la célébration des 70 ans de la Retirada des républicains espagnols.

L'action commune a permis d'organiser d'octobre à décembre dernier :

- 3 spectacles avec 7 représentations dont 4 destinées aux scolaires (600 jeunes)
- 3 conférences
- 4 projections avec un film de fiction et deux documentaires
- 1 exposition durant 2 mois, ouverte chaque jour à l'ancienne école de Septfonds (900 visiteurs)

RESTRUCTURATION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Par ailleurs, nous avons adopté à l'occasion de la DM2 de 2008 le principe de restructuration du bâtiment du cours Foucault afin d'assurer, dans de bonnes conditions, les missions obligatoires de conservation des fonds des Archives Départementales. Depuis, des groupes de travail et une étude préalable ont été amorcés avec la Mission Relogement.

Cependant, des évolutions récentes dans les normes de conservation et dans les délais de communication des archives (considérablement raccourcis) d'une part, et l'intensification de la numérisation d'autre part, ont quelque peu changé la donne sur les hypothèses de départ. Le projet a été par conséquent décalé dans le temps pour prendre en compte ces nouveaux éléments.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative au service des archives départementales.

Acte donné.

Le Président,